

Association Mycologique de l'Ouest
ANNEXE A LA CLÔTURE COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023

A. Méthodes comptables appliquées

Immobilisations :

- Matériel Salon Réunion (2181) : montant repris de l'année précédente, totalement amorti depuis 2022, moyennant une **correction de 0,10 €** passée en charges exceptionnelles sur les à-nouveaux 2023.

- Matériel Bureau Informatique (2183) : montant initial repris de l'année précédente, toujours en cours d'amortissement (cf tableau d'amortissement). Une correction a été apportée, car le montant restant à amortir à la création de l'exercice 2023 différait entre la balance comptable et le tableau d'amortissement : **correction de 309,09 €** passée en charges exceptionnelles sur les à-nouveaux 2023.

- Mobilier (2184) : montant reprise de l'année précédente, pas d'amortissement (aucune trace dans les archives de tableau d'amortissement).

- Livres Bibliothèque AMO (2186) : montant repris de l'année précédente, pas d'amortissement (aucune trace dans les archives de tableau d'amortissement), sans modification depuis plusieurs années. Il serait intéressant de réévaluer la valeur de la bibliothèque, notamment de par l'acquisition chaque année de nouveaux ouvrages qui viennent l'enrichir ou du fait de l'éventuelle dégradation de certains livres ou fascicules. Sa valeur devrait donc régulièrement varier.

L'association acquiert des tablettes tactiles depuis quelques années, afin de procéder aux inventaires mycologiques des sorties. Le choix a été fait, pour le moment, de ne pas amortir ces achats sur plusieurs années malgré leur coût unitaire supérieur à 500 €, notamment car les fonds de l'association le permettaient. Cela pourra être réévalué pour les futures acquisitions de tablettes.

Stocks :

Le stock de livres neufs disponibles à la vente a été évalué à 2312,50 € à la clôture 2023. Il a été inventorié, le total résultant de l'opération *nb d'unités inventoriés x prix d'achat*. Ce stock est inventorié à chaque fin d'année. Pas de dépréciation notable à signaler. A noter qu'une correction a été appliquée sur les à-nouveaux 2023, car le stock 2021 n'avait pas été remis à zéro en 2022 avant l'inventaire de clôture 2022 : correction de 1650,30 € passée au compte 6071 (comme cela est fait à chaque clôture d'exercice pour le stock de l'année n-1).

Bénévolat :

La valorisation du bénévolat pour 2023 a été évaluée à 20000 €. Ce chiffre est repris de l'année précédente. Bien que l'ordre de grandeur de cette évaluation semble correct, une évaluation plus fine pourrait en être proposée. Cela pourra être fait à partir de 2024. A noter que l'écriture comptable concernant l'évaluation de ce bénévolat était inversée au cours des années précédentes (normalement, évaluation du bénévolat au débit du compte 864-Personnel bénévole / même somme au crédit du compte 875-Dons en nature).

B. Tableau de variation des immobilisations

Néant, car pas de variations pour l'année 2023. Pour 2024, penser à l'achat des livres pour la bibliothèque de l'AMO.

C. Tableau de variation des amortissements

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS DE L'AMO											
Date Achat	Désignation	Valeur Achat	Durée (années)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	2181 Mat.P/Salon et Réunion										
28/02/2017	Roll-up	798,00 €		159,60 €	159,60 €	26,60 €					
	28181 amort matériel			159,60 €	159,60 €	26,60 €	0,00 €				
	2183 Mat.de Bureau et Informatique										
28/08/2020	Ordi.Portable HP										
	Fact.Calipage n°FA41812	734,00 €	4,00	81,52 €	81,52 €	244,56 €	244,56 €	81,84 €			
27/10/2021	2 PC PORT.HP 255										
	Fact.Bureau Vallée N° 491-2110277714	1 248,80 €	4,00		69,36 €	416,16 €	416,16 €	347,12 €			
01/09/2022	Microscopie Trinoculaire Panthéra										
	Fact.SASU Microscopie et Service N° CC20190768	2 129,50 €	6,00			284,00 €	426,00 €	426,00 €	426,00 €	426,00 €	141,50 €
	218183 Bureau et Informatique				150,88 €	944,72 €	1 086,72 €				
	68111 Dotation aux Amortissements				310,48 €	971,32 €	1 086,72 €				

D. Corrections appliquées

Sur les amortissements, au compte 28181, une correction de 0,10 € a été appliquée, car il subsistait un décalage avec le compte d'immobilisation correspondant 2181. Cette différence a été imputée en charges exceptionnelles (compte 678).

Également, en comparant la différence entre les comptes 2183 et 28183 avec les sommes réelles restant à amortir pour ces immobilisations dans le tableau d'amortissement, il subsistait une différence de 309,09 €. Le choix a été fait de passer cette différence en charges exceptionnelles également (compte 678).

Le compte des cotisations perçues d'avance présentait également une erreur manifeste. En effet, il présentait au 1^{er} janvier 2023 une somme de 5760 € au crédit, pour seulement 2310 € de cotisations perçues d'avance en 2022 pour l'année 2023. La différence de 3450 € a été placée en produits exceptionnels (compte 778). Cette différence correspond sans doute à des sommes non passées au compte des cotisations (756) au cours des années précédentes. Le choix a été fait de ne pas utiliser le compte 756 pour cette différence, afin de faire apparaître le montant réel de cotisations perçues pour 2023.

Bien qu'étant trésorier de l'AMO, je n'ai pas les compétences comptables pour rechercher l'origine exacte de ces erreurs. De plus, le choix d'imputer ces erreurs sur les comptes de charges et produits exceptionnels n'est peut-être pas le plus judicieux, mais il permet de repartir sur de bonnes bases pour cette nouvelle année.

Le compte du stock de livres neufs à vendre (370) a également été « purgé » au 1^{er} janvier 2023 du montant correspondant au stock de livres fin 2021 (1650,30 €). Cela aurait dû être fait à la clôture 2022.

Le résultat de l'année 2022 aurait pu être passé au fond statutaire suite à l'AG de mars 2023. Cela a été fait au 31 décembre 2023.

A noter enfin, au cours des années précédentes, les frais bancaires étaient imputés au compte 6725, correspondant à des charges exceptionnelles et apparaissant donc ainsi sur le compte de résultat. A partir de 2023, ces frais bancaires sont bien comptabilisés au compte 627.